

Les communes comme un facteur majeur de la compétitivité

L'assemblée générale de l'Association des Communes Suisses a élu à la mi-juin à Lucerne le Conseiller aux Etats, Hannes Germann, au poste de nouveau président de l'association. Il succède à Ulrich Isch, qui a occupé ce poste pendant 13 ans. Cette réunion, à laquelle participaient quelque 200 représentants de communes et invités, avait pour thème central la collaboration intercommunale. Jean-Daniel Gerber, secrétaire d'Etat et directeur du seco, a reconnu les communes comme un facteur majeur de la compétitivité de la Suisse.

Jusqu'ici vice-président, Hannes Germann succède à Ulrich Isch à la tête de l'Association des Communes. Hannes Germann est économiste d'entreprise et depuis 1997 président de la commune schaffhouseoise d'Opfertshofen. Il est membre de l'UDC et représente depuis automne 2002 le canton de Schaffhouse au Conseil des Etats. Outre le président Isch, le représentant de Genève, Jean Bühler, maire de la commune de Chancy, s'est également retiré du comité après six années de mandat. Pour succéder à Ulrich Isch et Jean Bühler ont été élus Beatrice Wessner-Rubin de Bubendorf BL et René Pierre Riem d'Avully GE. Beatrice Wessner-Rubin, 54 ans, siège au sein du conseil municipal de Bubendorf depuis huit ans en tant que membre du PRD. Pour sa part, René Pierre Riem, 68 ans, est maire de la commune d'Avully depuis 1999. Il a été élu au conseil municipal en 1987 en tant que représentant de la «Liste Communale» et a ensuite été vice-président pendant huit années. René Pierre Riem a suivi des études de médecine à Genève et y a tenu son propre cabinet.

Réunion sur la collaboration intercommunale

L'assemblée générale s'est tenue dans le cadre d'un séminaire sur le thème «Nouvelles formes de la collaboration intercommunale». A cette occasion, Jean-Daniel Gerber, directeur du Secrétariat à l'économie seco, Urs W. Studer, président de la ville de Lucerne et Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne et vice-président de l'Association des Communes Suisses, ont chacun tenu un exposé.

Dans son exposé, le directeur du seco Jean-Daniel Gerber a parlé de l'influence de la structure communale sur la compétitivité de la Suisse. «La commune est comme une entreprise qui se trouve en pleine phase de restructuration. Il s'agit de prendre des risques, mais aussi de saisir des occasions», telle est son analyse de la situation actuelle. Selon lui, les institutions



Le nouveau président de l'association Hannes Germann (à gauche) en compagnie des deux nouveaux membres du comité Beatrice Wessner-Rubin et René Pierre Riem.

stables et transparentes de la Suisse sont très importantes pour le maintien de la compétitivité. Jean-Daniel Gerber affirme que la structure des institutions présente toutefois aussi des risques d'inertie. Le principe de subsidiarité constitue souvent un obstacle à la collaboration entre les communes, car il préconise la répartition des compétences et la cession d'espaces de pouvoir. «On touche ici un point important qui rend la collaboration intercommunale plus difficile. On pourrait presque prétendre que l'aversion pour les réformes fait partie de notre système institutionnel», constate le directeur du seco. Un autre obstacle structurel nuisant à la compétitivité réside souvent dans la diversité d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre des prescriptions imposées aux investisseurs. C'est pourquoi Jean-Daniel Gerber demande la poursuite des efforts d'harmonisation dans ce domaine.

Le directeur du seco a également pris position sur la question de la «taille idéale» des communes. Selon Jean-Daniel Gerber, dans le secteur privé, la grandeur

n'est pas non plus le nec plus ultra. «Et pourtant, les activités économiques des communes ne peuvent pas ignorer deux principes économiques, à savoir que les coopérations à grande échelle permettent de bénéficier d'avantages liés à la taille (économies of scale) et/ou qu'une collaboration bien maîtrisée peut apporter des avantages de regroupement (économies of scope).»

Jean-Daniel Gerber a souligné que le niveau de compétitivité d'un site dépendait moins du nombre de communes, mais du dynamisme de leur collaboration. D'où l'importance pour les communes de répondre aux questions suivantes:

- La commune couvre-t-elle dans les limites données et par ses services publics suffisamment les besoins de l'économie principalement formée par des PME?
- La commune ne génère-t-elle pas de par ses infrastructures des coûts fixes qui découragent les investisseurs?
- La coopération ou le rapprochement avec les communes voisines ne consti-

tuerait-elle/il pas une solution plus économique?

Jean-Daniel Gerber recommande à chaque commune de réfléchir de manière ouverte et créative sur son propre rôle et de ne pas chercher à suivre «une tendance quelconque». Ainsi, les communes pourront contribuer en tant qu'acteur fort et digne de confiance à la compétitivité de la Suisse. «Il n'y a pas que les entreprises et les entrepreneurs qui participent à la croissance de l'économie suisse, mais aussi les institutions!»

Reconnaissance institutionnelle des agglomérations

Gustave Muheim, président de Lausanne Région, s'est penché dans son exposé sur la collaboration intercommunale dans le cadre des agglomérations. Il a constaté d'un œil critique que la création du nouveau niveau institutionnel «agglomération» se faisait dans un environnement plutôt hostile. «Ce nouveau niveau, bien que souhaité par la Confédération en lien avec le fonds d'infrastructure, n'est pas bien accueilli». La plupart des représentant(e)s élu(e)s au niveau communal et cantonal sont réticent(e)s à l'idée de céder des compétences.

Selon Gustave Muheim, avant de redéfinir les compétences des nouvelles agglomérations, il faut voir les avantages qu'en tireront les citoyennes et citoyens. De nombreuses études ont démontré les bienfaits de la décentralisation dans les zones urbaines, mais les chercheurs ne sont pas d'accord sur les avantages concrets pour la population. Cela s'applique aussi aux fusions de communes qui, souvent souhaitées par les instances cantonales, n'étaient pas toujours décidées pour des

raisons de rationalisation au niveau des communes. C'est pourquoi Gustave Muheim demande la réalisation d'un guide présentant les avantages et inconvénients liés au transfert des compétences des communes aux agglomérations. Ce guide doit être élaboré conjointement par les trois niveaux institutionnels. Pour garantir le succès de cette initiative, le niveau cantonal devra, selon Gustave Muheim, reconnaître officiellement l'agglomération comme partenaire privilégié, même si elle revêt une forme de droit privé.

Gustave Muheim a souligné l'importance d'un vrai partenariat entre les cantons, les agglomérations et les communes. Il a constaté que les cantons avaient du mal à définir leur place au sein du processus d'agglomération, notamment au niveau institutionnel. Les cantons éprouvent beaucoup de difficultés à déléguer leurs compétences aux agglomérations. L'agglomération est perçue comme une organisation qui reprend les compétences actuelles des communes, alors que les cantons s'opposent aux transferts de compétences. «Certains cantons n'ont pas encore compris ce que pouvait ou devait être une agglomération», a conclu Gustave Muheim par une remarque critique.



Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne et vice-président de l'Association des Communes Suisses, a critiqué que de nombreux politiciens communaux s'opposent à la délégation de compétences aux agglomérations. (Photos: Miryam Azer)

tion et au canton et sur le territoire suisse dans son entier, a affirmé Urs W. Studer avec conviction: «La fusion de la ville de Lucerne avec ses communes voisines présente une amélioration bénéfique pour l'environnement, la place économique et la population.»

«Les fusions de communes ne sont pas une solution miracle»

Le nouveau président, Hannes Germann, a souligné que les fusions de communes n'étaient pas une solution miracle pour résoudre les problèmes structurels. Selon lui, elles ont toutefois un sens lorsque la nouvelle commune est renforcée comme un tout dans son autonomie et sa capacité d'agir, sans que l'identité des personnes et la proximité avec les citoyens n'en souffrent trop. Toujours selon Hannes Germann, l'impulsion pour les fusions de communes doit venir directement des communes concernées. Il n'y a pas de taille idéale pour une commune; l'essentiel est de savoir si, du point de vue des finances et des ressources humaines, elle est en mesure d'assurer les tâches qui lui sont confiées pour le bien et la satisfaction de ses citoyens. Hannes Germann entend s'engager à maintenir et renforcer les communes en tant que fondement essentiel du système fédéral.

Steff Schneider

Augmentation des cotisations de dix pour cent

L'assemblée générale de l'Association des Communes Suisses a décidé de relever le montant des cotisations d'environ dix pour cent à compter du premier janvier 2009. Cette hausse est justifiée par la multiplication des tâches et le renchérissement observé depuis la dernière adaptation de 2003.

Nombre d'habitants	Cotisation depuis le 1.1.2003	Cotisation à compter du 1.1.2009
1 à 200	80 fr.	90 fr.
201 à 500	115 fr.	130 fr.
501 à 1000	160 fr.	180 fr.
1001 à 2000	240 fr.	265 fr.
2001 à 3000	345 fr.	380 fr.
3001 à 4000	500 fr.	550 fr.
4001 à 5000	715 fr.	790 fr.
5001 à 8000	1030 fr.	1135 fr.
Plus de 8000	1425 fr.	1570 fr.

Une agglomération lucernoise forte

Le maire de Lucerne, Urs W. Studer, a présenté le projet de fusion «Starke Stadtregion Luzern». Cette stratégie de l'avant est motivée par le dynamisme économique inférieur à la moyenne et le contexte fiscal difficile de la région. La stratégie vise à concilier la réalité et l'organisation, a expliqué Urs W. Studer qui a désigné la fusion comme étant la «forme de coopération la plus loyale». «Celui qui utilise un service doit aussi le payer et en décider.» La fusion avec les communes voisines donne à Lucerne plus de poids face à la Confédéra-